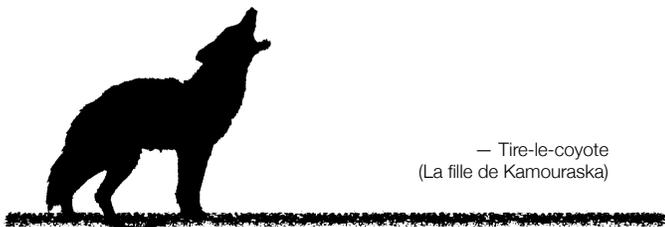


éducation, pédagogie, société & vie syndicale au 21^e siècle

Panorama²¹

N° 1 · SEPTEMBRE 2016

SAVAIS-TU
QUE L'AVENIR
ARRIVE
TOUJOURS UN
PEU EN
AVANCE?



— Tire-le-coyote
(La fille de Kamouraska)

bulletin de la communauté enseignante du cégep de Drummondville

AU SOMMAIRE CE MOIS-CI

VUE PANORAMIQUE

Le système éducatif finlandais. Premier article d'une série de quatre.

Page 2

ÉCHOS

Retour sur une conférence d'Alain Deneault.

Page 3

BALISES

Coup d'oeil sur la convention collective : les congés spéciaux.

Page 4

AVANÇÉES

Quelques informations sur la suite des négociations.

Page 4

GRANDS ESPACES

Retour sur le 21^e Congrès de la FEC en juin dernier.

Page 4

FEUILLE DE ROUTE

Ce qui attend l'exécutif syndical en septembre.

Page 4

REPÈRES

LE BULLETIN SYNDICAL REVIENT EN FORCE!

par Nancy Quessy

Vous avez sous les yeux le tout nouveau bulletin de la communauté enseignante du cégep de Drummondville, à travers lequel nous vous informerons, chaque mois, de ce qui se passe chez nous, et ailleurs.

Quatre numéros sont prévus pour l'automne. Les dossiers locaux et nationaux en cours, l'éducation, la pédagogie, les enjeux et débats de société et, évidemment, la vie syndicale y seront des thèmes privilégiés. Chaque numéro présentera un article de fond traitant d'un de ces thèmes.

Repères, Vue panoramique, Longue vue, Passages, Échos, Avancées, Boussole, Grands espaces, Balises, Feuille de route,

les rubriques du *Panorama21* sauront certainement vous intéresser. Extraits de livres, entrevues, rencontres, comptes rendus d'événements, de conférences, d'activités locales et nationales, le contenu qui vous sera offert sera à la fois large et complet. Dans chaque numéro, nous présenterons également des capsules qui vous feront découvrir notre convention collective. Une autre rubrique dressera le portrait statistique d'un aspect lié à l'éducation ou la société. Nous espérons que vous prendrez la bonne habitude de lire votre *Panorama21*! Nous vous invitons d'ailleurs à participer à la rédaction en nous soumettant vos textes avant le 15 de chaque mois.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE!

La jeune et dynamique équipe syndicale est composée, cette année, de Nancy Quessy (secrétaire générale), Micheline Rioux (trésorière), Louis Marchand (applicateur de la convention), Grégoire Bédard (responsable des communications à l'interne) et Alexandre Boisvert (responsable de la gestion des dossiers des membres et des communications à l'externe).



Grégoire, Alexandre, Micheline, Nancy et Louis

VUE PANORAMIQUE : LES LUMIÈRES DU NORD (1/4)

L'ÉCOLE FONDAMENTALE

par Grégoire Bédard

Le système éducatif finlandais est à contre-courant de toutes les réformes réalisées ailleurs dans le monde ces dernières années. Il échappe à la marchandisation de l'éducation et est l'une des fiertés de la nation. Ce système a aussi fait l'objet de nombreuses études et ouvrages dont on peut tirer des conclusions fort intéressantes. Voyons ces Lumières du Nord dans une série de quatre articles, en commençant par un bref survol de l'école fondamentale.

La Finlande est l'un de ces petits pays scandinaves dont on ne parlait jamais, jusqu'à ce que l'OCDE publie, en 2000, les résultats d'une première étude internationale faisant le suivi des acquis des élèves intitulée *Program for International Student Assessment (PISA)*. Le pays est arrivé dans les premières places pour l'efficacité de son système scolaire : 1^{re} en lecture, 3^e en sciences et 4^e en maths. En 2003, le pays a fait encore mieux en arrivant premier dans ces trois matières et 2^e dans la résolution de problème, une nouvelle catégorie créée pour cette seconde édition du programme. Dès lors, la Finlande s'est penchée sur cette surprenante et enviable position, elle a produit un rapport détaillé pour expliquer ses résultats et elle a reçu nombre de délégués internationaux curieux de connaître le secret de telles performances.

L'ÉLÈVE AU CENTRE DE L'ÉCOLE

L'importance de l'éducation en Finlande remonte à quelques décennies. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Finlandais lancent un large débat sur leur système scolaire qui aboutit, en 1968, à une réforme majeure implantée progressivement dans le pays jusqu'en 1977. En 1993, une grave récession économique s'abat sur le pays, entraînant jusqu'à 20 % de chômage. Elle ne fait que renforcer la conviction que le salut passe par l'éducation et l'économie du savoir. On décide alors d'aller plus loin dans la réforme lancée vingt ans plus tôt : l'école

fondamentale, la *peruskoulu*, devient ce qu'elle est aujourd'hui, une formation unique d'une durée de 9 ans, au centre de laquelle se trouve l'enfant.

Dès le jeune âge (1 à 5 ans), on assure un équilibre entre les activités d'éveil et le jeu dans les jardins d'enfants. Suit une année d'éducation préscolaire qui marque une transition vers l'école. À 7 ans, l'enfant entre à l'école fondamentale, qui est obligatoire jusqu'à 16 ans et qui correspond à six années de primaire et à trois années de premier cycle au secondaire. S'offre ensuite à lui la possibilité d'une année additionnelle (de soutien) qui permet d'améliorer ses connaissances et ses habiletés afin de mieux se préparer aux études supérieures.

L'année scolaire de l'école fondamentale dure 190 jours (de la mi-août à la fin mai). Le nombre d'heures de classe par semaine varie entre 19 et 30 heures, du lundi au vendredi. Chaque cours dure 45 minutes et est suivi de 15 minutes de récréation à l'extérieur. Les élèves ne sont pas notés jusqu'à l'âge de 9 ans.

Ils sont évalués de façon non chiffrée puis, à partir de 13 ans, ils reçoivent une note variant entre 4 et 10. La note minimale 4 implique de recommencer l'apprentissage.

Vers 16 ou 17 ans, l'élève peut s'orienter vers l'école professionnelle pour obtenir un diplôme de base ou vers le lycée (*lukio*) qui prépare à l'examen de matriculation et à l'obtention d'un baccalauréat. Les deux options présentent un cycle d'études supérieures de trois ans qui correspond à peu près à notre cégep. Tandis que l'école professionnelle développe des compétences pour l'exercice de métiers, le lycée général prépare l'élève à l'université en décernant un diplôme en sciences naturelles ou en sciences sociales.

L'horaire au lycée est constitué de 30 à 35 heures de cours par semaine (de 8 h 20 à 15 h ou 16 h). L'élève a droit à une pause d'une heure à 11 h pour le diner (offert gratuitement). L'année scolaire du lycéen est divisée en deux trimestres (automne / hiver) et en cinq périodes de 6 à 7 semaines au bout desquelles viennent les examens. Le parcours scolaire normal dure 3 ans, mais peut varier entre 2 et 4 ans. Il est constitué d'un minimum de 75 modules, dont 45 sont obligatoires

(histoire, géographie, langues, mathématiques, biologie notamment) et dont au moins 10 sont des cours approfondis. Ces modules constituent ensemble 38 cours. L'élève choisit ses modules et détermine l'ordre dans lequel il les complète (dès son arrivée au lycée, l'un des modules est consacré à l'organisation). Les modules varient d'un lycée à l'autre, car chaque établissement conçoit un profil qui lui est propre, orienté vers les sciences, les langues ou les sports par exemple. Un lycée compte de 400 à 500 élèves. La proximité et la familiarité y sont très favorisées : il n'est pas rare qu'un directeur de lycée connaisse personnellement ses élèves.

Comme à l'école fondamentale, les périodes de classe durent 45 minutes. L'évaluation des élèves au lycée suit le même principe avec des notes de 4 à 10. Les classes sont très variables et comptent en moyenne de 20 à 30 élèves. Dans certains modules artistiques, on ne dépasse pas 13 élèves. Lorsqu'on atteint

un nombre d'élèves maximum, l'inscription est close.

On favorise beaucoup l'autonomie et l'auto-discipline. Après quatre absences, l'élève n'a plus accès à la classe et doit recommencer son module. Les retenues pour mauvais comportement sont possibles, mais les exclusions de l'école sont inconcevables. Le

redoublement, lui, est proscrit par la loi (tout comme l'existence de l'école privée). Le soutien à l'élève est un pilier fondamental de l'école finlandaise. Par conséquent, les taux d'abandon sont très faibles, et ce, à tous les niveaux scolaires. Les éducateurs spécialisés sont dans la classe avec l'enseignant et accompagnent les élèves qu'ils suivent. Des conseillers en orientation aident les élèves à préciser leur choix de carrière. Des psychologues et des infirmières sont également à leur disposition.

Les examens de fin de session ont lieu uniquement le matin de 9 h à 12 h. L'après-midi est libre. Il n'existe qu'un seul examen national standardisé en Finlande, qui a lieu à la fin du lycée. Le reste est préparé localement par les enseignants de chaque institution. On constate un taux de réussite de plus de 90 % à l'examen de matriculation national menant à l'obtention du bac.

.....
*Il existe une autre
voie de réforme que
celle actuellement
engagée dans la
plupart des pays
membres de
l'OCDE.*
.....

UN SYSTÈME DE VALEURS

Pasi Sahlberg a travaillé comme enseignant, chercheur et consultant en Finlande. Il a œuvré comme spécialiste de l'éducation au sein de l'OCDE, de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Il a étudié plusieurs systèmes d'éducation à travers le monde et a développé une expertise internationale à ce sujet. Après les résultats du PISA, il a été appelé à parcourir le monde pour vulgariser le modèle finlandais. Dans une entrevue au journal *Books* en 2012, il faisait remarquer qu'un mouvement global de réforme éducative a eu tendance à s'imposer dans plusieurs pays, mouvement qu'il a, non sans humour, surnommé GERM (*Global Educational Reform Movement*). Les principes cardinaux du GERM « sont la concurrence entre les établissements, la liberté pour les parents de choisir l'école de leurs enfants et l'évaluation des élèves par des tests standardisés. » Il ajoute : « Le GERM

transforme l'école en entreprise, où la mesure des résultats devient une obsession et où, sous prétexte qu'il faut se concentrer sur les [cours] fondamentaux, on finit par réduire les cours aux seules disciplines académiques de base, démoraliser le corps enseignant et introduire la tricherie et la corruption dans le système. » Sahlberg ajoute cependant : « Cela dit, nous avons tous à apprendre les uns des autres et la Finlande ouvre à ce titre d'intéressantes pistes de réflexion. En fait, après dix ans de recherche et d'études comparatives, la principale leçon à tirer du système finlandais, à mon sens, c'est qu'il existe une autre voie de réforme que celle actuellement engagée dans la plupart des [pays] membres de l'OCDE. »

Le système scolaire finlandais, à l'opposé du GERM, est conséquent avec les choix de société assumés par les citoyens. Pour Sahlberg, trois raisons en expliquent la qualité. D'abord, le système est organisé autour de la *peruskoulu* sans

différenciation de niveau : les enfants de tous les milieux socioéconomiques fréquentent les mêmes écoles pendant 9 ans. Ensuite, les écoles finlandaises assurent une prise en charge complète des enfants (cafétéria gratuite, services de santé, aide psychosociale et soutien aux élèves à besoins particuliers) et mettent l'accent dès le bas âge sur la détection et la gestion des difficultés d'apprentissage ainsi que des troubles psychologiques et physiques du développement. Enfin, dernier point, les politiques éducatives sont entièrement guidées par l'équité et l'égalité des chances. Et le système fonctionne : les études du PISA révèlent que l'écart entre les élèves les plus forts et les plus faibles est le plus petit au monde.

Ces résultats sont les conséquences de plusieurs facteurs favorables, que nous verrons dans les prochains articles, notamment l'importance accordée à l'enseignement et à l'autonomie professionnelle des enseignants. ■

ÉCHOS

LA RÉVOLUTION ANESTHÉSIAUTE

par Alexandre Boisvert

Dans le cadre du 21^e congrès de la FEC, la conférence de M. Deneault intitulée *La « gouvernance » des services publics : comment le management nous corrompt* fut des plus instructives et passionnantes. M. Deneault nous a expliqué, en premier lieu, l'origine du terme « gouvernance », terme appartenant au vieux français qui a disparu au Moyen-Âge et qui a refait surface au milieu du XX^e siècle pour être utilisé dans les théories du management. Selon lui, le terme « gouvernance » manque d'ambition et rappelle, par le fait même, la faiblesse du participe présent dont il est issu, car celui-ci ne se situe pas dans l'action. Le terme « gouvernance » était donc utilisé par les dirigeants de grandes entreprises pour penser une façon de répartir le pouvoir. M. Deneault mentionne que le problème avec ce terme apparaît lorsque les gouvernements, les institutions publiques et le milieu communautaire l'utilisent pour définir leur

propre rapport au monde qui les entoure. On se retrouve donc dans une situation où des institutions qui n'ont rien à voir avec le secteur privé utilisent un vocabulaire et des concepts qui ne représentent pas leur réalité, mais bien celle rattachée à une idéologie de gestion et d'entrepreneuriat. Il donne comme exemple les institutions scolaires qui considèrent les élèves comme de la marchandise et les enseignants(es) comme des machines ou des artisans. Cela a pour effet de faire disparaître tout le patrimoine intellectuel qui nous amenait à penser la politique et la société. De plus, M. Deneault mentionne que ce changement de vocabulaire se fait de façon pernicieuse, ce qu'il appelle « révolution anesthésiante ». Autrement dit, il s'agit d'une révolution dans laquelle on ne ressent pas le changement, à tel point que les aliénants sont eux-mêmes aliénés par leur idéologie de gouvernance. Par conséquent, ce changement de vocabulaire fait en sorte que tout est pensé dans une vision entrepreneuriale. Cette

situation dans le domaine de l'enseignement est problématique puisqu'elle fait en sorte qu'on réduit les acteurs sociaux de ce domaine à des partenaires, qui deviennent alors des individus ou des groupes atomisés qui ne pensent plus en fonction du bien commun et de l'intérêt général, mais qui ont une vision de partenariat. M. Deneault soulève un paradoxe en mentionnant que la théorie de la gouvernance utilise le terme « empowerment », qui signifie « redonner le pouvoir aux individus ». En réalité, elle les affaiblit, car elle les prive de leur qualification professionnelle dans l'exercice de leur autonomie au sein de l'institution. Selon ce principe de gouvernance, le gouvernement met tout en place pour s'assurer que les acteurs sociaux ne viennent pas freiner cette dynamique dans les institutions d'enseignement, ce qui ne favorise pas le développement d'un sens critique chez les citoyens. ■

.....
Les acteurs sociaux devient des individus ou des groupes atomisés qui ne pensent plus en fonction du bien commun et de l'intérêt général.

Panorama21

Coordination : Grégoire Bédard
 Rédaction : Grégoire Bédard, Alexandre Boisvert, Louis Marchand, Micheline Rioux, Nancy Quessy
 Révision : Anne B. Gallagher, Nancy Quessy
 Prochaine tombée : 15 septembre 2016
 Écrivez-nous à : seecd@cegepdumond.ca

AVANCÉES

L'APRÈS-NÉGO

par Nancy Quessy

Après une année de négociations très mouvementée, nous entamons une année durant laquelle nous veillerons à l'application de la nouvelle convention collective.

Nous pourrions constater les effets des changements apportés, notamment en ce qui a trait à la diminution de la CI maximale à 85. Parmi les nombreux comités qui seront à l'œuvre cette année, un comité local réfléchira aux mesures d'aide qui pourraient être apportées aux étudiantes et étudiants en situation de

handicap (EESH) et aux étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers (EBP) afin que l'enveloppe reçue pour ces derniers lors des négociations soit employée judicieusement. Si vous avez des idées de projets, n'hésitez pas à nous les partager. Ce même comité se penchera également sur la méthode de calcul des libérations associées aux diverses mesures d'aide. Vos commentaires à cet égard sont également les bienvenus.

L'AUGMENTATION SALARIALE

Le Service des ressources humaines nous a confirmé que le versement de la rétroactivité liée à l'augmentation salariale du 1er avril 2016 ainsi que celui du montant forfaitaire pour l'année 2015 (547,89 \$ pour un temps complet) se fera le 14 septembre ou le 28 septembre (au plus tard). ■

HORAIRE DE L'ÉQUIPE SEECD

Les membres du bureau exécutif syndical assurent à tour de rôle une présence régulière au local 2330. Le bureau est habituellement ouvert de 9 h à

12 h et de 13 h à 16 h (et ouvert le midi du lundi au mercredi) :

LUNDI : Alexandre (AM) et Louis (PM)

MARDI : Micheline (AM)

MERCREDI : Nancy (AM) et Louis (PM)

JEUDI : Grégoire (AM) et Nancy (PM)

BALISES

LES CONGÉS SPÉCIAUX

par Louis Marchand

En plus des congés de maladie et des congés pour raison familiale, notre convention collective prévoit plusieurs congés payés spéciaux. Parmi ces congés, il y a ceux accordés pour le mariage ou le décès d'un proche.

Le nombre de jours de congé dépend du proche dont il s'agit. Il vous est également possible d'avoir, une fois par année, une journée de congé pour votre déménagement.

Pour plus d'information sur les congés spéciaux, référez-vous à la clause 5-10.01 de la convention collective (url.seecd.org/conges) ou contactez un membre de l'exécutif syndical. ■



FEUILLE DE ROUTE

LE CALENDRIER DU MOIS

par Micheline Rioux

Outre ses rencontres hebdomadaires et l'accompagnement des enseignants, voici ce qui attend l'exécutif syndical ce mois-ci :

- **1^{er} septembre**: rencontre collège-syndicat (RCS) pour discuter des dossiers internes du collège.
- **13 septembre** : assemblée générale de tous les membres du SEECD de 12 h à 14 h.
- **15 septembre** : tombée des textes du prochain numéro de *Panorama21*.
- **22 et 23 septembre** : réunion du CIFAC pour s'approprier les nouvelles clauses de la convention collective.
- **29 et 30 septembre** : premier Conseil général (CG) réunissant les exécutifs locaux de tous les cégeps membres de la FEC pour discuter des préoccupations communes. ■

GRANDS ESPACES

LE 21^E CONGRÈS DE LA FEC

par Alexandre Boisvert

Un bref retour sur le 21^e Congrès de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC) qui a eu lieu du 7 au 10 juin à Rivière-du-Loup.

Le congrès a débuté avec la conférence d'Alain Deneault intitulée *La « gouvernance » des services publics : comment le management nous corrompt*. Cette conférence a permis aux membres de réfléchir à l'importance des termes utilisés dans le domaine de l'éducation et surtout de se réapproprier une idéologie adéquate pour penser les services publics (voir la rubrique *Échos* à la page 3 pour plus de détails sur cette passionnante conférence).

La deuxième journée du congrès a débuté avec une présentation du Comité de la condition des femmes de la FEC-CSQ. Cette présentation avait pour but de sensibiliser les membres à la dynamique des rapports sociaux de sexe. Nous sommes peut-être en 2016, mais l'égalité homme/femme est loin d'être atteinte, malgré de nombreuses lois pour interdire la discrimination fondée sur l'appartenance à un sexe.

Ensuite, les membres ont participé à un atelier de leur choix. Deux ateliers portaient sur l'autonomie professionnelle et un atelier présentait le bilan de la lutte contre l'austérité et la situation des mouvements sociaux actuels. Par la suite, des ateliers de discussion concernant les propositions de modifications aux statuts et règlements de notre fédération syndicale se sont tenus. Ce fut un travail ardu, qui a mené à plusieurs interventions et discussions concernant plus particulièrement les pouvoirs du Conseil général et la durée des mandats des officiers de la fédération et des membres siégeant à divers comités et commissions.

L'élection du nouveau Bureau exécutif de la FEC a mis fin au 21^e Congrès, et nous ne pouvons passer sous silence les nouvelles responsabilités de notre collègue Micheline Rioux, élue au poste de trésorerie.

Félicitations Micheline! ■